



D.T.U planchers chauffants à eau chaude

*Avant = DTU 65.8
Maintenant = DTU 65.14*

L'essentiel des changements



Avant :

Centrale à béton,
350kg ciment / m³
de béton

Maintenant :

Centrale : 20MPa
béton et
chapes fluides
sous Atec

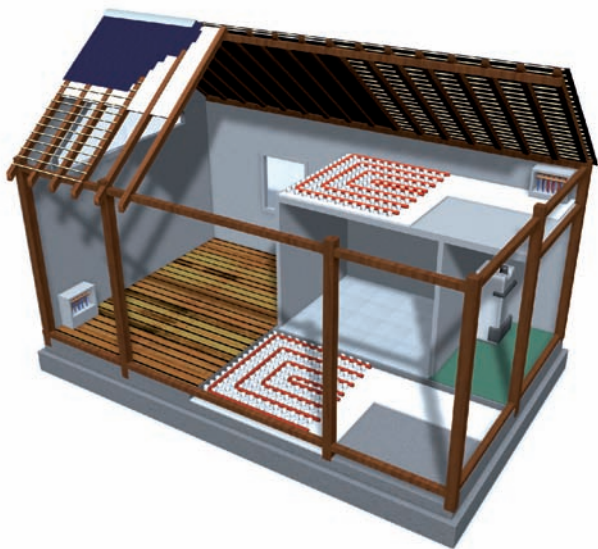


Avant et Maintenant

Bétonnière chantier :
350kg ciment / m³
de béton

Valeurs minimales des résistances thermiques

Résistance thermique : **$R \geq 0,75$** suffit*
(exigence minimale d'isolation thermique flottante)

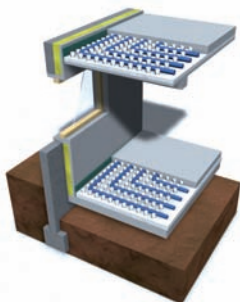


*bâtiment déjà isolé conforme RT 2005

Les unités de R sont exprimées en $m^2 \cdot K/W$

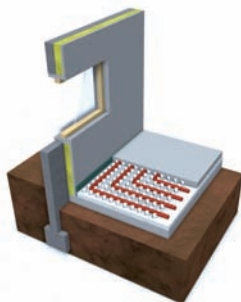
Valeurs minimales des RT des couches d'isolations continues sous le plancher chauffant

DTU 65.14 partie 1 tableau annexe C



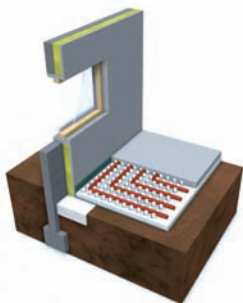
$R \geq 0,75$

Étage ou RDC déjà isolé RT2005



$R \geq 1,70$

Terre plein



$R \geq 1,25$

Terre plein isolé en périphérie

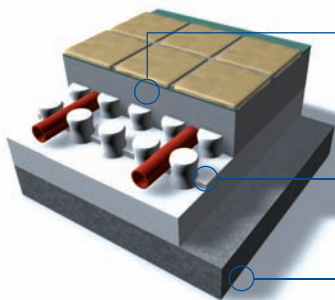


$R \geq 2,10$

Sous-sol, cave ou vide sanitaire

Le DTU prévoit des épaisseurs d'enrobage béton en fonction du type de pose (A ou C) et de la compressibilité des isolants (SC1 ou SC2). La pose A sera choisie préférentiellement pour les revêtements de sols collés ou flottants, le type C pour les revêtements de sols scellés.

Pose de type A



Béton d'enrobage
35 mm (SC1)*
ou 40 mm (SC2)*
ou chape fluide
sous Atec

Dalle à plots
sous Atec SC1 a/b
ou SC2a

Dalle support

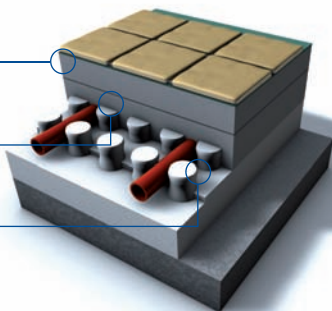
Pose de type C

Dalle désolidarisée
45 mm

Béton d'enrobage
20 mm*

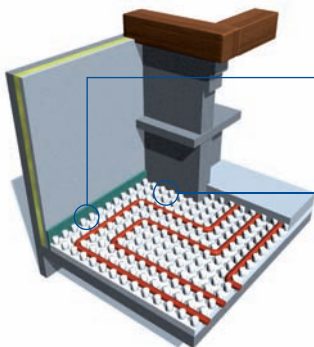
Dalle à plots
sous Atec SC1 a/b

* au dessus des plots



Zones de garde

DTU 65.14 partie 1 paragraphe 6.3.2

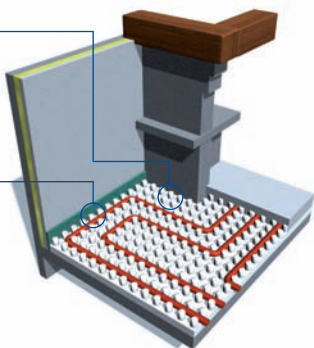


Avant :
10 cm des
cloisons, et murs

20 cm des
cheminées, ...

Maintenant :
20 cm des
cheminées, ...

5 cm des
cloisons
et murs

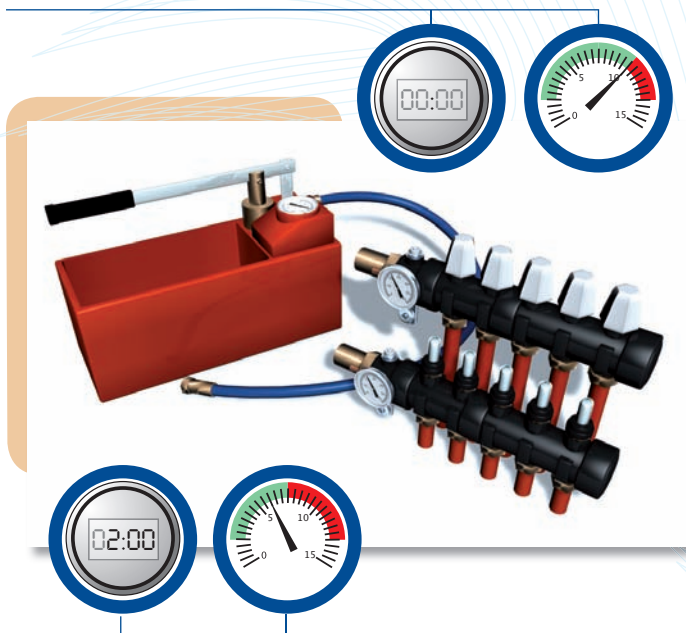


Pression d'épreuve à l'eau

Avant de réaliser la dalle, l'étanchéité des circuits de chauffage doit être vérifiée par un essai sous pression d'eau.

L'absence de fuites et la pression d'essai doivent être inscrites dans un rapport d'essai.

Avant : 10 bars sans durée



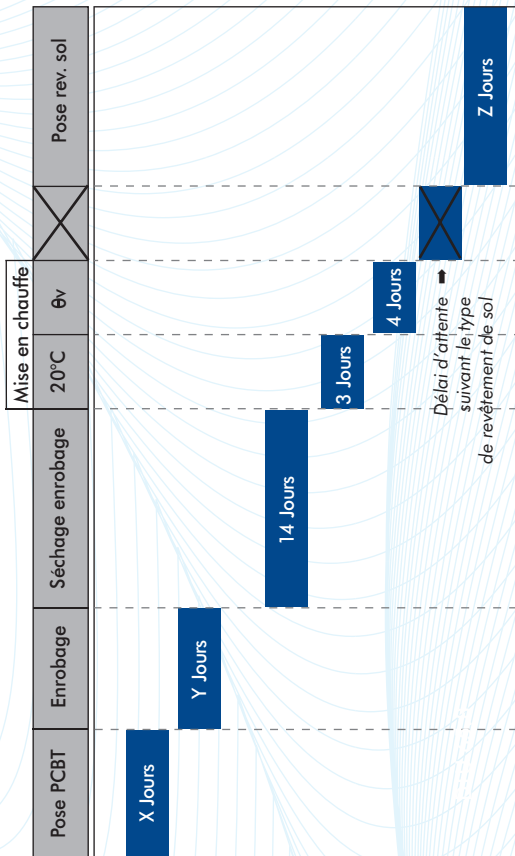
Maintenant : 6 bars 2 heures

Planning d'exécution

DTU 65.14 partie 1 paragraphe 6.9

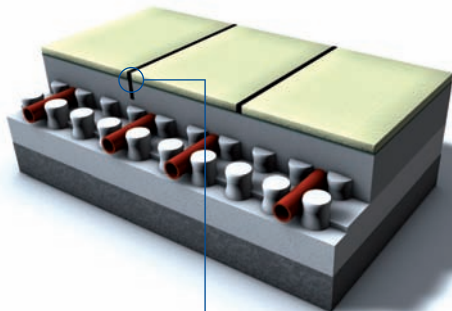
Le planning d'exécution selon le DTU 65.14 est le suivant :

les principaux changements par rapport au DTU 65.8 concernent les délais (DTU 65.8 = 10 jours) et la température (DTU 65.8 = augmentation progressive jusqu'à température de consigne) relatifs à la mise en chauffe.

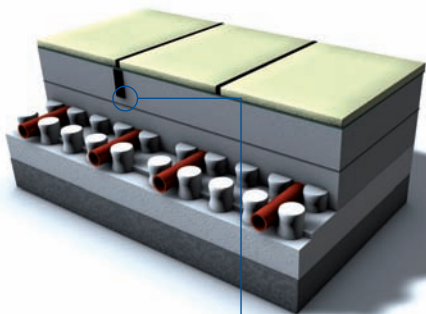


θ_v = température de départ calculée dans les conditions de base, donnée dans l'étude

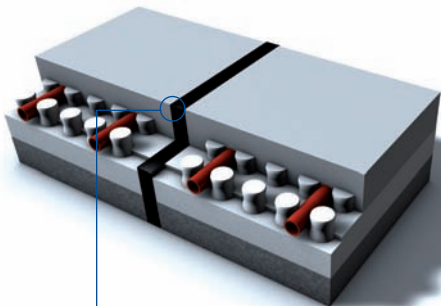
Les joints de fractionnement doivent partir des angles (piliers et cheminées), c'est-à-dire des endroits où ont lieu des élargissements ou rétrécissements de la dalle. Ils doivent être placés au niveau des passages de portes et dans les couloirs. Du fait de leur faible retrait, les chapes à base de sulfate de calcium présentent des règles de fractionnement différentes (voir Avis Technique).



Joint de fractionnement des couches d'enrobage pour planchers de type A. Surface entre joints < 40m² avec 8m pour la plus grande longueur (300 m² avec 25 m pour chape fluide sous Avis Technique).



*Joint de fractionnement
de la couche désolidarisée
pour planchers de type C.*



*Joint de dilatation des bâtiments : toute l'épaisseur
de la dalle support et de la dalle flottante y compris
le revêtement de sol est interrompue. Il ne doit pas
être franchi par des tubes.*

Les adhérents de Cochebat s'engagent à commercialiser des produits conformes aux normes, aux DTU et qui bénéficient de certifications françaises.

Exigez la meilleure qualité prouvée par la présence des logos de certification sur les produits que vous approvisionnez.

Cochebat

Syndicat national des fabricants de composants et de systèmes intégrés de chauffage, rafraîchissement et sanitaires

11 bis rue de Milan 75009 Paris

Tél : 01 53 32 79 79 / Fax : 01 53 32 79 70

Internet: www.cochebat.org

Mail: contact@syplast.org

